



Aux Citoyennes et Citoyens suisses au Niger

210.1_Info_COVID-19_02/ESC

Niamey, le 30 mars 2020

Informations COVID-19 à la Communauté suisse au Niger / 30.03.2020 Communication #2 du Bureau de Coopération Suisse et Agence Consulaire au Niger

Chères et Chers Compatriotes,

En complément à notre communication du 21 mars et suite aux mesures prises par le Gouvernement le 27 mars (dont vous trouverez en fin de message le rappel des mesures spécifiques de sécurité et de santé), nous vous invitons à faire preuve de prudence lors de vos déplacements et à respecter bien évidemment scrupuleusement les conditions en vigueur en ville de Niamey.


Par ailleurs, nous vous faisons parvenir en annexe une [mise à jour de la liste des numéros téléphoniques et liens internet utiles](#).

Le Bureau de Coopération Suisse et Agence Consulaire continue de suivre de près le développement de la situation. Nous restons en contact étroit et constant avec les autorités et les ambassades européennes présentes au Niger, tant sur le plan de la sécurité sanitaire que sur les possibilités de départ pour l'Europe par vol aérien spécial. Comme déjà mentionné, nous vous tiendrons rapidement informés des éventuelles possibilités et conditions d'un retour si le cas se présentait.

Pour ce faire, et en vue de la rapidité de l'évolution du contexte, nous vous encourageons à rester joignables par téléphone et nous tenir au courant de tout changement dans vos coordonnées au Niger (numéro de téléphone, localisation, etc.).

Bien cordialement

Christian Eggs




www.presidence.ne

**PRÉSIDENTIE
DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER**

VENDREDI, 27/03/2020

**MESURES SANITAIRES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT FACE À LA
PANDÉMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19)**

1. Renforcement des prières sur toute l'étendue du territoire.
2. Proclamation de l'État d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national à compter de ce soir, Vendredi 27 Mars 2020 à minuit.
3. Instauration à Niamey, seule ville touchée par le virus, d'un couvre-feu de 19h00 à 6h00 pour une période de deux semaines renouvelables à compter du Samedi 28 Mars 2020.
4. Isolement sanitaire de la ville de Niamey pour une durée de deux (2) semaines renouvelables, à compter du Dimanche 29 Mars à minuit.
5. Recherche active des cas suspects et renforcement des tests notamment à travers l'aménagement de centres de test dans chaque chef-lieu de région et dans certains chefs-lieux de départements très isolés.
6. Adoption du protocole de prise en charge.
7. Augmentation des capacités d'accueil hospitalier et de réanimation.
8. Renforcement de la protection du personnel de santé.
9. Augmentation des capacités de confinement des cas suspects.
10. Recrutement de 1 500 agents de santé.



@PresidenceNiger

Intégralité des décisions du Conseil des Ministres du 27 mars 2020 [ici](#)